

FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL



SAM.



DIM.



JOURNÉE FUTSAL 100% FÉMININES PAGE 4

INFOS
DISTRICT

PAGE 2

ACTUALITÉS

PAGE 4

PV SR / CSG / CDPME

PAGE 5

INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :



@district93foot



@district93football



@district93foot

HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

INFOS DISTRICT

ÉLU DE PERMANENCE : WEEK-END DU 20 ET 21 MAI 2023



Monsieur Issa BAKHAYOKHO sera à votre écoute durant ce week-end du 20 et 21 mai 2023 au 06 50 13 11 45.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.);
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.);
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport pour suite à donner.

En aucun cas il ne sera répondu sur la pose d'une réserve ou tout sujet réglementaire ainsi que le fonctionnement de la FMI.

Nos amis Arbitres doivent contacter directement leur référent.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

ACTUALITÉ

JOURNÉE FUTSAL 100% FÉMININES À ROSNY-SOUS-BOIS - DIMANCHE 21 MAI 2023

Le club de Rosny Futsal organise une journée Futsal 100% Féminin le dimanche 21 mai 2023 au centre Aqua Nautique Camille Muffat à Rosny-Sous-Bois.

N'hésitez pas à scannez le QR code afin de vous inscrire !

21 MAI 2023

JOURNÉE FUTSAL 100% FÉMININ

10H00 - 12H00 Stands bien-être, soins, défis futsal, minis-matches...

14H00 - 17H00 Matches / Tournoi futsal 100% féminin

PRÉ-INSCRIPTION

06 14 23 01 67

Centre Aqua-nautique Camille Muffat, Rosny-Sous-Bois

www.rosny-futsal.fr

SOINS - BIEN-ÊTRE

NUTRITION

FUTSAL

PLANIFOOT, 93 LE DISTRICT, F.F.F., Rosny sous-Bois, FANNYROUSSEL

ACTUALITÉ

PASS SPORT 5ÈME – RELANCE DU DISPOSITIF

Pour votre information, le département de la Seine-Saint-Denis a décidé de reconduire le dispositif Pass Sport 5ème pour l'année 2023.

Informations importantes :

- Date d'ouverture de la campagne : 1er juin 2023
- Organisation d'un webinaire : 8 juin 2023 à 17H00

N'hésitez pas à contacter le service concerné à l'adresse mail suivante en cas de questions : ps5@seinesaintdenis.fr

Ce service se tient à votre disposition pour faciliter votre inscription dans le dispositif.

Les nouveautés de la campagne 2023 :

- Date d'ouverture des pré-inscriptions et inscriptions avancée au 1er juin 2023
- Les démarches sont facilitées pour les familles : les demandes seront pré-remplies et il ne sera plus nécessaire de fournir un justificatif de domicile
- Il est désormais possible de suivre les transactions en fonction du nom de l'élève, de suivre l'enregistrement des pass par les sections (pour les clubs omnisports), ou de produire des extractions sous forme de tableau excel.



ACTUALITÉ

NOUVELLE APPLICATION MYFFF – LANCEMENT LE 16 MAI

Découvre myFFF, l'application mobile officielle de la Fédération Française de Football qui va révolutionner ta façon de vivre le foot !

Avec myFFF, tu auras accès à une plateforme complète pour suivre tous les clubs et toutes les compétitions de football en France et profiter d'une expérience personnalisée selon ton profil.

Que tu sois un(e) joueur(se), un(e) dirigeant(e), un(e) éducateur(trice), un parent ou proche de joueur ou simplement un fan de football, l'application myFFF est faite pour toi.

Elle te permettra de suivre tes équipes et compétitions favorites, avec des informations pratiques sur les rencontres, des statistiques détaillées, et l'ensemble des feuilles de match.

Tu pourras ainsi organiser ta saison de football comme les pros, avec un accès à tout ce dont tu as besoin pour être informé de tous les matchs, les résultats et les classements.

Mais ce n'est pas tout, grâce à l'application mobile myFFF, tu pourras vivre la compétition au plus proche des joueurs grâce à un parcours mobile enrichi.

L'interface intuitive de l'app, les notifications en temps réel sur les scores et les contenus vidéos exclusifs (lives et replays de matchs via FFFtv, top buts, actions clés captées en bord de terrain via l'app Rematch) te permettront de ne rien manquer des rencontres.

Avec myFFF, tu auras l'impression d'être sur le terrain, au plus proche de l'action !

Si tu as une licence de la FFF, tu pourras ajouter cette information dans ton profil et bénéficier d'avantages exclusifs tout au long de l'année, auprès de la FFF et de ses partenaires. Tu pourras ainsi obtenir des réductions sur tes places de match, des produits de l'Équipe de France et bien plus encore.

En résumé, si tu es un passionné de football, l'application myFFF est le terrain de jeu officiel pour toi.

Télécharge-la dès maintenant et découvre tout ce qu'elle peut t'offrir pour suivre les compétitions de la Fédération Française de Football et vivre ta passion à 100% !



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 16 MAI 2023

PRÉSIDENTE : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MM. MUSTAPHA MANSOUR, MOHAMED RAOUADI (CDA), MANUEL COBO.
EXCUSÉS : MME DJAIMILA BENSLIMANE (CD), MM. MARCEL FRIBOULET, JEAN CLAUDE NJEHOYA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)

Début de la réunion à 18h30

Seniors D3 A Match 51388.2 Sevrans Fc 2/Cs Villetaneuse 2 du 14/5/23

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Hors la présence de M. MANSOUR qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Prend connaissance de la réclamation de Sevrans Fc sur la participation de plus de trois joueurs du Cs Villetaneuse ayant participé à plus de dix matches en équipe supérieure alors que dans les cinq dernières journées pour la dire recevable en la forme,

Demande au Cs Villetaneuse ses éventuelles observations,

Décision sera prise lors de la prochaine réunion.

Seniors D3 B Match 51453.2 Sc Dugny 2/Esd Montreuil 2 du 14/5/23

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Esd Montreuil sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe du Sc Dugny 2, des joueurs ayant pu participé avec l'équipe supérieure, même si celle-ci joue le jour même alors que dans les trois dernières journées de championnat (article 7.9.3 spécifique District) ainsi que sur la qualification du joueur M. Noa NAQVI Lic. 2547415593 du Sc Dugny étant un U17 n'ayant pas de sur-classement autorisé pour jouer en Seniors pour les dire recevables en la forme,

Constatant que la FMI n'apparaît pas et que Sc Dugny n'a pas transmis de feuille papier,

Place le dossier en attente de la réception de la feuille de match.

U18 D1 Match 52080.2 Esd Montreuil/Csl Aulnay 2 du 14/5/23

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Esd Montreuil sur la participation de plus de trois joueurs du Csl Aulnay ayant participé à plus de dix matches en équipe supérieure alors que dans les cinq dernières journées pour la dire recevable en la forme,

Constatant que l'Esd Montreuil précise que sa réserve a disparue lorsque son adversaire a modifié sa FMI avant match et demande que l'Arbitre officiel confirme cette version,

Demande au Csl Aulnay ses éventuelles observations,

Décision sera prise lors de la prochaine réunion.



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U18 D1 Match 52081.2 As La Courneuve/Sevrans Fc du 14/5/23

La Commission,

Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Sevrans Fc sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de l'As La Courneuve susceptible d'avoir fait jouer plus de quatre joueurs mutés, pour la dire recevable en la forme,

Après lecture des licences des joueurs de l'As La Courneuve sur la FMI de la rencontre en rubrique,

Constatant que M. Prodige MATUBA NSIMBA Lic. 2548270810 est muté période normale du 14/7/22 du Cs Villetaneuse,

Constatant que M. Fadel YOUSOUFA Lic. 2548242980 est muté période normale du 14/7/23 du Fc 93 Bobigny,

Constatant que M. Driss ZEGHARI Lic. 2546526153 est muté hors période du 6/9/22 de la Ja Drancy,

Considérant que l'As La Courneuve n'a pas enfreint l'article 160 alinéa c des règlements généraux de la FFF,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Sevrans Fc des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U16 D2 B Match 52217.2 Romainville Fc/As La Courneuve du 14/5/23

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que l'As La Courneuve a subi une panne de son J9 devant emmener l'équipe à Romainville,

Constatant que Romainville Fc et la permanence du District ont été avertis,

Constatant que ce club transmet une attestation officielle municipale,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer en semaine avec frais d'arbitrage à la charge de l'As La Courneuve.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U16 D4 C Match 52441.2 Js Villetaneuse/Montreuil Fc 2 du 14/5/23

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que Js Villetaneuse s'est aperçu le vendredi d'avant match dans l'après midi que sa rencontre ne pourrait débiter à l'heure (13h00) car le Cs Villetaneuse avait également une rencontre de Jeunes à 12h00,

Constatant qu'il s'est mis en relation avec son adversaire pour jouer à 14h00 mais qu'une fois sur place, l'équipe de Montreuil Fc 2 a exigé de jouer à l'heure prévue, soit 13h00,

Constatant que Js Villetaneuse aurait dû contacter le District le vendredi et non pas passer uniquement par le club adverse,

Considérant que Js Villetaneuse a commis une erreur administrative,



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu (0 point, 0 but) à Js Villetaneuse pour en donner le gain à Montreuil Fc 2 (0 but, 3 points).

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D2 A Match 50702.2 As La Courneuve/Blanc Mesnil Sf 2 du 13/5/23

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'As La Courneuve sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Blanc Mesnil Sf 2, des joueurs ayant pu participer avec l'équipe supérieure, même si celle-ci joue le jour même alors que dans les trois dernières journées de championnat (article 7.9.3 spécifique District) Après lecture de la feuille de match du 29/4/23 en Coupe U14 contre As Jeunesse Aubervilliers,

Constatant que M. Adeyn MOGNI Lic. 2548086209 figure sur cette FMI ainsi que sur celle en rubrique,

Considérant que Blanc Mesnil Sf 2 a enfreint l'article 7.9.3 du règlement sportif général du District,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité à Blanc Mesnil Sf 2 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'As La Courneuve (3 points, 1 but),

Débite Blanc Mesnil Sf des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D4 A Match 50884.2 Esd Montreuil/Af Epinay 4 du 13/5/23

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant qu'un début d'incendie a eu lieu sur le réseau électrique du stade le vendredi soir et que la Mairie de Montreuil a prévenu le club recevant samedi matin que le terrain serait inutilisable,

Constatant que l'Esd Montreuil a prévenu la permanence ainsi que son adversaire,

Constatant l'attestation municipale officielle,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer en semaine avant le 3 juin, date butoir.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U14 D4 C Match 50974.2 Esd Montreuil 2/Js Villetaneuse du 13/5/23

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant qu'un début d'incendie a eu lieu sur le réseau électrique du stade le vendredi soir et que la Mairie de Montreuil a prévenu le club recevant samedi matin que le terrain serait inutilisable,

Constatant que l'Esd Montreuil a prévenu la permanence ainsi que son adversaire,

Constatant l'attestation municipale officielle,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer en semaine (ce match pourra être neutralisé, pas d'enjeu sportif).

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Super Vétérans Poule C Match 52887.2 Esd Montreuil/Tremblay Fc 2 du 14/5/23

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant qu'un début d'incendie a eu lieu sur le réseau électrique du stade le vendredi soir et que la Mairie de Montreuil a prévenu le club recevant samedi matin que le terrain serait inutilisable,

Constatant que l'Esd Montreuil a prévenu la permanence ainsi que son adversaire,

Constatant l'attestation municipale officielle,

Considérant qu'il s'agit d'un Critérium,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date ultérieure.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Futsal U13 Coupe Match 58729.1 Montreuil Ac 2/Pierrefitte Fc du 7/5/23

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Pierrefitte Fc sur la participation de deux joueurs de l'Ac Montreuil 2 susceptibles d'avoir participé avec l'équipe supérieure alors que celle-ci est éliminée

Place le dossier en attente de la réception de la feuille de match.

Reprise du dossier,

Constatant qu'il s'agit d'un Critérium U13 Futsal et que Montreuil Ac possède deux équipes dans cette catégorie,

Constatant que dans ce Critérium, il n'existe pas d'équipe « supérieure »,

Après lecture du règlement de la Coupe 93 U13 Futsal,

Constatant qu'aucun article de règlement ne stipule que des joueurs éliminés avec une équipe ne peuvent plus participer avec une autre équipe si celle-ci est toujours qualifiée,

Constatant que ce règlement ne figure pas non plus sur le Règlement Sportif Général du District,

Considérant dès lors que Montreuil Ac avait le droit de faire jouer les joueurs qu'il souhaitait dans cette compétition,



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,
Débite Pierrefitte Fc des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

FORFAITS

1er forfait

Seniors D1 F Fc 93 Bobigny/**Blanc Mesnil Sf** du 13/5/23
Seniors D4 A So Rosny2/**Drancy Fc 2** du 14/5/23
U14 D4 E Fa Le Raincy 2/**Csm Ile St Denis 2** du 13/5/23
U13 F Poule D Atlético Bagnolet/**Bourget Fc** du 13/5/23
U11 F Poule A OI Noisy le Sec Banlieue 93/**As Bondy** du 13/5/23
U11 Futsal Poule A **As Jeunesse Aulnaysienne**/Aulnay Futsal du 13/5/23
U11 Futsal Poule B Drancy Futsal/**Cité Sport et Culture** du 14/5/23

2è Forfait

Anciens D2 A **So Rosny 2**/Js Bondy du 14/5/23

Forfait Général

U9 Futsal Poule B Cité Sport et Culture/**Blanc Mesnil Sf** du 13/5/23

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

1ère demande

Seniors D2 B **Usm Gagny**/Cosmos Fc du 14/5/23
Seniors D3 B **Sc Dugny 2**/Esd Montreuil 2 du 14/5/23
Seniors D4 A **Athlétic Le Raincy**/Js Bondy du 14/5/23
Seniors D4 B **Fc Villetaneuse**/Etoiles d'Auber du 14/5/23
U18 D2 B **Ass Noisienne**/Stade de l'Est du 14/5/23
U18 F/Seniors F **Esd Montreuil**/Es Stains du 11/5/23
U18 F/Seniors F **Sevran Fc**/Es Stains du 13/5/23
U16 D2 A **Villemomble Sports 2**/Ja Drancy 4 du 14/5/23
U16 D3 B **Gournay Fc**/Red Star Fc 2 du 14/5/23
U16 D4 B **Ass Noisienne**/Drancy Fc 2 du 14/5/23
U15 F Poule B **Usm Gagny**/As La Courneuve du 13/5/23
U14 D2 B **Uf Clichais**/Af Epinay 2 du 13/5/23
U14 D4 B **OI Pantin 2**/So Rosny 2 du 13/5/23
U14 D4 D **St Denis Us 3**/Cosmos Fc du 13/5/23
U13 F Poule D **As Bondy 2**/Paris International du 13/5/23
U11 F Poule A **Uf Clichais**/Villemomble Sports du 13/5/23
U11 F Poule B **Montreuil Fc**/Rc St Denis du 13/5/23
Anciens D2 B **Velha Guarda 2**/Usm Gagny du 14/5/23
Futsal D2 A **Almaty Bobigny Futsal 2**/Fc Les Lilas 2 du 13/5/23



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Avenir U12/U13 Poule A **St Denis Us**/Af Epinay du 13/5/23
Avenir U12/U13 Poule A **Etoile Fc Bobigny**/Fa Le Raincy du 13/5/23
Avenir U12/U13 Poule A **Karma Fsc**/Vaujours Fc du 13/5/23
Avenir U12/U13 Poule A **Usm Gagny**/Neuilly Plaisance Sports du 13/5/23
Avenir U12/U13 Poule B **St Denis Us 2**/Af Epinay 2 du 13/5/23
Avenir U12/U13 Poule B **Etoile Fc Bobigny 2**/Fa Le Raincy 2 du 13/5/23
Avenir U12/U13 Poule B **Karma Fsc 2**/Vaujours Fc 2 du 13/5/23
Avenir U12/U13 Poule C **St Denis Us 3**/Af Epinay 3 du 13/5/23
Avenir U12/U13 Poule C **Karma Fsc 3**/Vaujours Fc 3 du 13/5/23
Avenir U12/U13 Poule D **St Denis Us 4**/Af Epinay 4 du 13/5/23
Avenir U12/U13 Poule E **OI Pantin 5**/Pierrefitte Fc 5 du 13/5/23
Avenir U12/U13 Poule F **OI Pantin 6**/Pierrefitte Fc 6 du 13/5/23
U12 Espoirs Poule B **Af Epinay 2**/Csm Ile St Denis 2 du 13/5/23
U12 Espoirs Poule C **Montfermeil Fc 2**/Fc Aulnay 2 du 13/5/23
U12 Espoirs Poule E **Tremblay Fc**/OI Pantin du 13/5/23
U12 Espoirs Poule F **Tremblay Fc 2**/OI Pantin 2 du 13/5/23
U12 Espoirs Poule G **Uf Clichois**/Es Stains du 13/5/23
U12 Espoirs Poule G **Flamboyants Villepinte**/Espérance Aulnaysienne du 13/5/23
U12 Espoirs Poule H **Drancy Fc**/Ca Romainville du 13/5/23
U12 Espoirs Poule H **Cs Villetaneuse**/Montreuil Souvenir du 13/5/23
Espoirs U13 Poule C **Montfermeil Fc**/Fc Aulnay du 13/5/23
Espoirs U13 Poule D **Montfermeil Fc 2**/Fc Aulnay 2 du 13/5/23
Espoirs U13 Poule E **Blanc Mesnil Sf**/As Bondy du 13/5/23
Espoirs U13 Poule G **Flamboyants Villepinte**/Espérance Aulnaysienne du 13/5/23
U13 Talents Poule A **As Bondy**/Montreuil Fc du 13/5/23
U13 Talents Poule B **Flamboyants de Villepinte**/Blanc Mesnil Sf du 13/5/23
U13 Talents Poule C **Csl Aulnay**/Cs Villetaneuse du 13/5/23
U13 Talents Poule C **Ca Romainville**/Tremblay Fc du 13/5/23
Talents U12 Poule C **Cs Villetaneuse**/Montreuil Fc du 13/5/23
Talents U12 Poule D **Flamboyants de Villepinte**/St Denis Us du 13/5/23
Avenir U10/U11 Poule A **Fa Le Raincy**/Af Epinay du 13/5/23
Avenir U10/U11 Poule A **Karma Fsc**/St Denis Us du 13/5/23
Avenir U10/U11 Poule A **Usm Gagny 5**/Montreuil Fc du 13/5/23
Avenir U10/U11 Poule B **Fa Le Raincy 2**/Af Epinay 2 du 13/5/23
Avenir U10/U11 Poule B **Karma Fsc 2**/St Denis Us 2 du 13/5/23
Avenir U10/U11 Poule B **Usm Gagny 6**/Montreuil Fc 2 du 13/5/23
Avenir U10/U11 Poule C **Fa Le Raincy 3**/Af Epinay 3 du 13/5/23
Avenir U10/U11 Poule C **Karma Fsc 3**/St Denis Us 3 du 13/5/23
Avenir U10/U11 Poule D **Fa Le Raincy 4**/Af Epinay 4 du 13/5/23
Avenir U10/U11 Poule D **Karma Fsc 4**/St Denis Us 4 du 13/5/23
Avenir U10/U11 Poule E **OI Pantin 5**/OI Pantin 7 du 13/5/23
Avenir U10/U11 Poule F **Etoile Fc Bobigny 2**/St Denis Us 6 du 13/5/23
Avenir U10/U11 Poule F **OI Pantin 6**/OI Pantin 8 du 13/5/23
Avenir U10/U11 Poule G **Sc Dugny 3**/Espérance Aulnaysienne 3 du 13/5/23
Avenir U10/U11 Poule H **Pierrefitte Fc**/Gournay Fc du 13/5/23
U10 Espoirs Poule A **As La Courneuve**/Red Star Fc du 13/5/23
U10 Espoirs Poule B **As La Courneuve 2**/Red Star Fc 2 du 13/5/23
U10 Espoirs Poule E **As Bondy**/Montfermeil Fc du 13/5/23
U10 Espoirs Poule E **Tremblay Fc**/Blanc Mesnil Sf du 13/5/23
U10 Espoirs Poule F **As Bondy 2**/Montfermeil Fc 2 du 13/5/23
U10 Espoirs Poule F **Tremblay Fc 2**/Blanc Mesnil Sf 2 du 13/5/23
U10 Espoirs Poule H **Fa Le Raincy**/Montreuil Fc du 13/5/23
Espoirs U11 Poule E **As Bondy**/Montfermeil Fc du 13/5/23
Espoirs U11 Poule E **Tremblay Fc**/Blanc Mesnil Sf du 13/5/23
Espoirs U11 Poule E **Sfc Neuilly sur Marne**/Villepinte Fc du 13/5/23
Espoirs U11 Poule F **As Bondy 2**/Montfermeil Fc 2 du 13/5/23
Espoirs U11 Poule F **Tremblay Fc 2**/Blanc Mesnil Sf 2 du 13/5/23
Espoirs U11 Poule F **Sfc Neuilly sur Marne 2**/Villepinte Fc 2 du 13/5/23

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Espoirs U11 Poule G **Flamboyants Villepinte**/Espérance Aulnaysienne du 13/5/23
Espoirs U11 Poule H **Fa Le Raincy**/Montreuil Fc du 13/5/23
U11 Talents Poule B **Flamboyants de Villepinte**/So Rosny du 13/5/23
U11 Talents Poule E **Sfc Neuilly sur Marne**/Es Stains du 13/5/23
U11 Talents Poule E **Sc Dugny**/Tremblay Fc du 13/5/23
Talents U10 Poule A **Noisy le Grand Fc**/So Rosny du 13/5/23
Talents U10 Poule A **Uf Clichois**/Villemomble Sports du 13/5/23
Talents U10 Poule E **Sc Dugny**/Sevran Fc du 13/5/23
Futsal U15 Poule B **Montreuil Ac**/Dinamik Bondy Futsal du 14/5/23
Futsal U11 Poule B **Noisy le Grand Futsal**/Rosny Futsal Club du 13/5/23
Futsal U9 Poule B **Rosny Futsal Club**/Pierrefitte Fc du 13/5/23

2^e demande

Talents U13 Poule B **Flamboyants de Villepinte**/Fc 93 Bobigny du 6/5/23

3^e et dernière demande

U18 D2 B **ESPERANCE AULNAYSIENNE 2**/Stade de l'Est du 30/4/23
U16 D4 B **SC DUGNY 2**/Drancy Fc 2 du 30/4/23

Match perdu par pénalité

Avenir U12/U13 Poule B **FA LE RAINCY 2**/Vaujours Fc 2 du 22/4/23
Avenir U12/U13 Poule C **FA LE RAINCY 3**/Vaujours Fc 3 du 22/4/23

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES.

En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,

En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain. Même en cas de tablette défectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette à son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les explications doivent être motivées en précisant l'incident survenu, l'envoi d'un simple bug n'étant pas suffisant. Les clubs en gras sont sanctionnés.

Avertissement

Futsal D2 A Drancy Futsal 3/Pierrefitte Fc 2 du 6/5/23 : Pas d'explications

Récidive – 100 euros

Néant

2^e Récidive – Match perdu par pénalité

Néant

La FMI est désormais obligatoire pour les Critériums, les clubs s'exposent aux sanctions financières en cas de non-utilisation et sans explications de leur part.

Fin de la réunion à 19h40



**FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU
DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL**

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Marina SAUVAGE

RÉDACTION

Mme. Jade EL MKELLEB

PERMANENTS

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :
COMPTABILITÉ :

Mme. Marina SAUVAGE
M. Eric TEURNIER
Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

TECHNIQUE :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :

M. Marc MATHIEU
M. Jérémy MAYTRAUD
M. Christophe MORO

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE**

